



Procès-verbal de l'assemblée générale

Mercredi 5 juin 2024

Sont présent-e-s pour le comité : Mme A. Chouiter Djebaili (présidente), M. F-V. Pradervand (vice-président), M. O. Hostettler (trésorier), Mme M-L. Bouquet (membre), M. E. Flury (membre), Mme O. Santa Cruz.

Sont présent-e-s pour le personnel de la LNCC : Mme A-C. Cattin, Mme C. Jeannet, Mme V. Junod (secrétaire de l'AG), Mme K. Sartori, M. T. Wettstein.

Sont excusé-e-s pour le comité : Mme C. Genné-Bawidamann, M. C. Kuenzi, M. D. Storrer.

Est excusée pour le personnel de la LNCC : Mme C. Cupillard.

Autres présences selon liste de présence annexée.

La séance débute à 20h10.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale 2023
2. Rapport de la présidence
3. Rapport du trésorier
4. Rapport des vérificateurs de comptes
5. Approbation des comptes 2023 et décharge au comité
6. Elections
7. Budget 2025
8. Divers

Notre présidente, Mme Amina Chouiter Djebaili, ouvre la séance en saluant les personnes présentes et remercie l'ensemble de l'équipe de la Ligue neuchâteloise contre le cancer (LNCC) ainsi que les membres du comité de leur investissement. L'ordre du jour ne suscite pas de réaction.

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 juin 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans commentaire, avec remerciement à son auteur.

2. Rapport de la présidence

La présidente souhaite s'exprimer sur le thème retenu cette année pour le rapport annuel, soit Précarité et Cancer. Ce lien n'a plus à être prouvé, il est clair que la majorité des patients vont subir une perte économique et une perte sociale en raison de la maladie. En effet, avec une activité professionnelle, outre l'aspect financier, le tissu social autour de soi existe. Quand on doit laisser son travail, ce tissu se distend et on se retrouve souvent esseulé. Que l'on puisse bénéficier ou non d'une assurance perte gain, les dépenses augmentent en lien avec la maladie et cela impacte la qualité de vie de la famille. Encore plus que d'habitude, la situation inflationniste que nous connaissons nécessite une intervention de notre ligue pour répondre à des besoins financiers de base.

Mme Chouiter Djebaili présente ensuite l'équipe de la LNCC, en rappelant que depuis début 2023 une nouvelle directrice est en place. Le taux d'activité global de l'équipe a diminué de 20% au cours de l'année ; on est revenu au taux de janvier 2022, bien que les projets soient nombreux et les prises en charge de patients plutôt en hausse. Aussi la LNCC a suivi 350 patients en 2023 (324 en 2022), dont 182 patients arrivés au cours de l'année (159 en 2022). 2100 heures d'intervention sociale ont été effectuées par l'équipe (2200 en 2022). 100 personnes ont suivi au moins un groupe de parole, un atelier ou une session du programme de réhabilitation (104 en 2022). L'aide financière octroyée se monte au total à CHF 158'750.- pour 117 bénéficiaires, grâce aussi au soutien de plusieurs fonds ou fondations qui acceptent de financer des situations particulières.

En 2023, la communication digitale a été renforcée, notamment au travers du compte Facebook existant et par LinkedIn, nouveau média utilisé pour communiquer. Le paiement par TWINT a été également mis en place.

La LNCC a renégocié avec l'Etat de Neuchâtel un nouveau contrat de prestations, le précédent prenant fin en décembre 2023. Le soutien du canton est passé à CHF 40'000.- au lieu de CHF 20'000.- par an.

Au niveau de la promotion de la santé, Mme Chouiter Djebaili mentionne qu'en matière de prévention solaire, la Ligue a tenu des stands de prévention solaire à Boudry et à Neuchâtel et diffuse un dossier pédagogique dans les écoles qui peut être utilisé comme moyen d'enseignement. Pour la sensibilisation au cancer du sein, la LNCC s'est associée avec l'association Dépistage contre le cancer BEJUNE et RHNe pour proposer en octobre une journée portes ouvertes du Centre du sein, une exposition de peintures et une soirée théâtrale avec la pièce « Chaires et chers » de la compagnie En Quête du Vivant, pièce écrite sur la base de témoignages de femmes touchées par le cancer du sein et rencontrées par l'intermédiaire de la LNCC. Différentes actions ont été menées au sein d'entreprises du canton de Neuchâtel pour toucher les collaborateurs et les sensibiliser à la prévention et au dépistage du cancer du sein et des cancers masculins.

Les activités de la Ligue sont possibles grâce aux donateurs dont les principaux sont cités dans le rapport annuel ; les chiffres relatifs aux dons seront présentés par M. Olivier Hostettler, trésorier de l'association. Au nom de la LNCC, les donateurs sont remerciés pour leur geste indispensable à notre existence.

Les personnes présentes sont appelées à se référer au rapport annuel afin de prendre connaissance de plus amples détails sur l'année 2023.

En 2024, l'offre de groupes et ateliers a été renforcée avec un nouveau cours de Nordic walking sur le Littoral, des ateliers méditation et des soirées à thèmes. Un des objectifs poursuivis cette année est de développer le réseau des entreprises qui soutiennent la LNCC et participent activement à des actions de prévention de la santé en faveur de leurs collaborateurs. La Ligue souhaite être active également dans le cadre de Movember, mouvement soutenant la sensibilisation à la santé masculine, en collaboration avec RHNe et d'autres partenaires intéressés. Au niveau suisse, Mme Chouiter Djebaili annonce que la LNCC sera partie prenante de travaux afin de trouver une répartition efficiente des rôles entre la Ligue suisse et les ligues régionales et de stabiliser durablement la situation financière des ligues au travers d'une proposition pragmatique de la Ligue de Suisse orientale (motion Morant), acceptée par le Conseil de la Ligue contre le cancer. La présidente est convaincue que ces travaux nous permettront de faire évoluer aussi notre association vers de nouvelles stratégies.

3. Rapport du trésorier

La présidente passe la parole au trésorier de la LNCC pour le rapport financier 2023.

M. Hostettler présente le bilan au 31.12.2023. Il relève que la situation 2023 est plus réjouissante que celle de 2022, du fait que le marché boursier en général avait été catastrophique lors de l'exercice précédent. Les actifs se montent à CHF 5'200'637.- (CHF 5'411'649.- en 2022). La rubrique Débiteurs concerne des créances envers Fourchette verte, programme que la LNCC gère, et envers la Ligue suisse. La rubrique Actifs de régularisation concerne notamment les loyers payés en avance pour 2024 et des recettes provenant des actions en entreprise pour Octobre rose. Le trésorier signale qu'en 2023 qu'une plus-value sur titres a été enregistrée de CHF 147'700.- sur les différents portefeuilles bancaires. Concernant le passif, il est à noter que la rubrique Capital de fonds est en augmentation de CHF 40'000.-, soit des fonds dédiés à des causes précises, comme des parties de donations qui sont dédiées uniquement à la recherche ou alors à la cause du cancer du sein ou encore aux enfants. Comme c'est le cas depuis plusieurs années, le capital de la LNCC est utilisé pour compenser les frais non couverts par des recettes. Le résultat de l'exercice est de CHF -211'490.-, soit dans la cible que se fixe le comité.

Au niveau du compte d'exploitation, M. Hostettler relève que l'augmentation de la rubrique Collectes et dons, est due principalement au versement de CHF 20'975.- aux ligues régionales provenant du Fonds d'entraide de la Ligue suisse destiné aux patients et au sponsoring effectué pour les actions d'Octobre rose. Quant aux Autres produits, la hausse est consécutive à des conférences rémunérées et le produit reçu pour le programme Fourchette verte de la part de l'Etat.

En ce qui concerne les charges, M. Hostettler mentionne la Contribution aux personnes qui se monte à CHF 87'667.-, soit la différence entre l'aide totale octroyée à nos patients (CHF 169'500.-) et les donations de fondations ou fonds sollicités (CHF 81'900.-), ce pourquoi M. Hostettler remercie les assistantes sociales pour ce travail de sollicitation. La rubrique Campagnes, communications et matériel à distribuer comprend le coût payé à la Ligue suisse pour les dépliants et brochures et celle de Frais de Fundraising LSC pour les coûts des campagnes centralisées et redistribués selon une clé de répartition. L'augmentation des charges salariales est liée au changement de direction, à une augmentation générale des salaires liée aux coûts de la vie ainsi qu'à une augmentation de temps de travail pour certaines employées.

En conclusion, M. Hostettler souligne le chiffre positif du résultat financier, ce qui le réjouit après une année 2022 certes atypique, mais très négative. Le capital de l'association est de l'ordre de celui connu habituellement depuis 2009. Avec la variation du capital des fonds, soit la vente de titres pour financer les dépenses courantes, et avec la variation de la réserve de fluctuation de valeur diminuée à la suite des bons résultats boursiers, le résultat annuel est de CHF -211'490.-, soit dans la cible fixée par le budget. Le trésorier informe l'assemblée que les titres sont gérés sur mandat par trois banques : la BCN, la Banque Bonhôte et l'UBS. En réponse à une question sur l'intervention d'institutions étatiques fédérales, M. Hostettler répond que la LNCC n'est pas subventionnée par l'OFAS par choix, pour plus de liberté d'actions. La Ligue suisse nous verse uniquement la part de dons qui nous est allouée suite aux campagnes suisses, mais que nous ne bénéficions d'aucune autre prestation. Il rappelle que la Ligue suisse et la LNCC sont des entités juridiquement totalement séparées.

M. Hostettler présente aussi une répartition des heures de travail de l'équipe en fonction des prestations. Le conseil et soutien représente 36% de l'activité de la Ligue en 2023, soit essentiellement du travail mené par les assistantes sociales et 70 % du temps total est consacré directement aux patients.

Le trésorier profite d'avoir la parole pour remercier l'organe de révision avec qui une très bonne collaboration s'est instaurée depuis plusieurs années

4. Rapport des vérificateurs de comptes

M. Hegetschweiler, expert-réviseur (VIGILIS SA), donne lecture du dernier paragraphe du rapport qu'il nous présente à l'écran et recommande l'approbation des comptes.

5. Approbation des comptes 2023 et décharge au comité

Après l'ensemble de ces explications sur les comptes annuels et la lecture du rapport d'audit par M. Hegetschweiler, l'assemblée accepte à l'unanimité les comptes annuels 2023. Il est donné décharge au comité par les membres qui ne font pas partie du comité, ces derniers ne pouvant pas voter sur ce point.

6. Elections

Avant de passer à la réélection de deux membres, Mme Chouiter Djebaili souhaite informer l'assemblée des départs de la Dre Olalla Santa Cruz et de Mme Claudia Genné. Elles sont remerciées pour leur soutien et leur investissement.

Par acclamation, sont réélus pour un mandat de 4 ans Mme Amina Chouiter Djebaili, présidente et M. François-Vincent Pradervand, vice-président.

Le comité se compose actuellement des membres suivants : Olivier Hostettler, trésorier, Marie-Laure Bouquet, Eric Flury, Clavien Kuenzi et David Storrer. La directrice a une voix consultative.

7. Budget 2025

L'assemblée est appelée à se prononcer sur le budget 2025. Le trésorier commente les principes retenus pour élaborer ce budget. Tout d'abord à relever le montant CHF 40'000.- pour la subvention cantonale, fixée dans le

nouveau contrat de prestations. La tendance aux dons étant à la baisse, comme souvent dans les associations caritatives, le montant budgété est un peu plus bas que la somme réunie en 2023. Les cotisations de membres sont par contre en hausse. Concernant les legs et héritages, c'est toujours la bouteille à encre, le montant prévu reste donc modeste.

Avec l'augmentation des besoins des patients en matière financière, la somme inscrite au budget est à la hausse, soit CHF 105'000.- ; il n'est pour l'instant pas prévu de prendre des mesures pour plafonner ce montant. Les autres charges sont estimées sur la base des comptes 2023, à l'exception de la rubrique Campagne, communications et matériel à distribuer dans laquelle il est prévu une dépense supplémentaire pour travailler l'image de marque et la communication de la LNCC. Également une augmentation pour la rubrique Frais d'exploitation pour tenir compte d'achats de solutions informatiques afin de rendre la gestion plus efficiente. Les charges de personnel subiront une légère baisse puisque le taux d'activité global a diminué.

L'estimation sur le résultat des titres non réalisés est prudente avec CHF 85'000.- alors qu'en 2023 on comptabilisait un peu moins de CHF 137'000.-. La situation reste délicate, M. Hostettler rappelle que nous sommes toujours dans une certaine instabilité économique, notamment due aux crises ukrainienne et palestinienne, et nous ne mesurons pas l'effet de l'élection présidentielle américaine en fin d'année 2024. Le résultat annuel budgété est négatif, mais reste dans les limites de ce que le comité s'est fixé, puisque le but n'est pas de thésauriser la fortune de la LNCC mais d'en faire profiter les patients, dans la mesure du raisonnable.

Le budget 2025 est accepté à l'unanimité des membres présents.

8. Divers

M. Matthey, membre depuis plusieurs années, souhaite témoigner de son parcours qu'il reconnaît dans la présentation faite en début d'assemblée. La maladie a eu un fort impact personnel, familial et la charge administrative en matière d'assurances qui en découle nécessite un appui important, ce qu'il a trouvé à la Ligue. Sa situation a même dû faire l'objet d'une analyse fine en matière de droit du travail, soutenue par la Ligue suisse. Grâce à Mme Kaufmann alors directrice de la LNCC et à PROCAP, il a pu cheminer et faire valoir ses droits, avec l'aide d'un avocat rémunéré par la LNCC.

M. Matthey relève que le mot qui résume le mieux cette période est le mot Tsunami.

Mme Chouiter Djebaili remercie M. Matthey de son témoignage et souligne les conséquences de la maladie et les « trous » du système social qui impactent la qualité vie et qui nécessite un soutien par un organisme spécialisé. Certains patients n'ont pas la force de se battre contre cela en plus de la maladie.

La présidente adresse encore une fois tous ces remerciements aux collaboratrices et aux membres du comité de la LNCC et souhaite une belle soirée à tous.

La séance est levée à 21h00.

Neuchâtel, juin 2024

La Ligue neuchâteloise contre le cancer



K. Sartori, directrice



V. Junod, secrétaire au procès-verbal